

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2008.56

Objet : Dissolution du SIHAR (Syndicat Intercommunal de l'Habitat de l'Agglomération Roussillonnaise)

**L'an deux mille huit et le quatre novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick
BARRAUD, Maire.**

Date de convocation : 29 octobre 2008

**Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET,
Michel CROS, Eric CLO, Michel RODEL, Franck DENOLLY, Guy
BATTAGLINI, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR
Mesdames Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Annick MOURARET,
Sylviane VANEL**

Absente excusée : Sylviane MONNOT

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Pouvoir de Sylviane MONNOT à Michel CROS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune était membre du Syndicat Intercommunal de l'Habitat de l'Agglomération Roussillonnaise, qui avait pour objet de conduire une politique de l'habitat concertée dans le cadre du Comité Local de l'Habitat. Le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais (CCPR) avait été approuvé par le conseil syndicat et devenu effectif en 2005.

L'exercice budgétaire 2004 avait été clôturé avec un résultat global de 6 378,66 €uros. Afin que ce reliquat puisse être pris en compte par la CCPR, l'accord de chaque commune membre du syndicat est sollicité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- ◆ Approuve la remise globale de l'excédent de 6 378, 66 €uros constaté au compte administratif du SIHAR à la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire :

P. BARRAUD